

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 02 février 2017**

**Compte-rendu affiché le : 09 février 2017**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2017**

**Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Michel RANTONNET, Maire**

**Secrétaire Elu : Olivier LAVERLOCHERE**

**Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT,  
M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M GOTTELAND, Mme QUIBLIER,  
M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY,  
M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme SANTOS-MALSCH, M ROUX,  
Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL,  
M TREMBLEAU, Mme POULARD, M GUILLON, Mme ELLENBERGER,  
Mme DUMONT, Mme FAÏ, Mme JAMBON, M RIVIER**

**Membres représentés : Mme BARBET, Mme SALEMBIER-MICHEL,  
Mme JAUFFRET, M LAMBERT, Mr GUIBERT**

**Membre absent : M KRETZSCHMAR**

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017**

**Nombre de présents : 27**

**Nombre de pouvoir : 5**

**Nombre de votants : 26**

**Nombre de pour : 26**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 6**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
POUR 2017  
Délibération n°2017-02-01**

Mesdames, Messieurs

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 07 août 2015, a modifié cet article en introduisant désormais la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

Le budget primitif 2017 de la Commune de Francheville (14 807 habitants)<sup>1</sup>, sera voté le 16 mars 2017.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière de la collectivité, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

**1/ Situation financière de la commune de Francheville en 2016 :**

La commune de Francheville a débuté l'exercice 2016 avec

- un budget 2016 voté à hauteur de 14 384 K€ en section de fonctionnement et 3 882 K€ en section d'investissement,
- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2016 et 2019 d'un montant de 7 143 K€, hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement de 2 434 K€, porté à 2 480 K€ du fait de l'intégration des comptes de la régie culturelle,
- un stock de dette de 7 104 K€, en diminution pour la quatrième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2016 à 493 €<sup>2</sup> contre 1 022 €<sup>3</sup> pour la moyenne de la strate,
- une capacité de désendettement correspondant à 4 années et 25 jours du niveau de l'autofinancement <sup>4</sup>dégagé en 2015.

La clôture des comptes 2016 est en cours. Les résultats de gestion de cet exercice, présentés dans le tableau d'équilibre général suivant, sont donc encore prévisionnels.

1

<sup>1</sup> Population légale au 01.01.2017, source INSEE, selon recensement 2014.

<sup>2</sup> Rapporté à la population en vigueur en 2015 : 14 395 hb.

<sup>3</sup> Rapport OFL 2016, p.101

<sup>4</sup> Epargne brute hors produits de cessions.

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01- DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--

tableau d'équilibre général / gestion 2016	estimation 2016 au 19/01/2017
recettes de gestion courante (a)	13 100 599
dépenses de gestion courante (b)	11 230 781
<b>épargne de gestion (EBE)</b>	<b>1 869 818</b>
intérêts de la dette ©	187 799
<b>épargne brute (CAF) d = (a - (b + c))</b>	<b>1 682 019</b>
<b>épargne brute hors produits de cessions</b>	<b>1 678 899</b>
<b>épargne nette (autofinancement net)</b>	<b>1 130 567</b>
<b>épargne nette hors produits de cessions</b>	<b>1 127 447</b>
recettes définitives d'investissement (e)	225 000
capacité de financement (f = d + e)	1 907 019
dépenses d'équipement (g)	1 138 451
besoin de financement (avant dette) (h = g - f)	-768 568
remboursement du capital de la dette (i)	551 452
besoin de financement (après dette) (j = h + i)	-217 116
emprunt (k)	0
<b>flux net de dette (l = k - i)</b>	<b>-551 452</b>
fonds de roulement au 31/12/N-1	2 480 986
<b>fonds de roulement au 31/12/N</b>	<b>2 698 102</b>
variation du fonds de roulement	217 116
encours au 31/12/N-1	7 104 533
encours au 31/12/N	6 553 081

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune, appréciées hors cessions, sont en diminution de 141 K€ par rapport à 2015.

Cette diminution notable est principalement expliquée par :

- La baisse des droits de mutation : - 8 K€
- La baisse des loyers ( loyer du fort du Bruissin ) : - 25 K€
- La baisse du Fonds de péréquation de taxe professionnelle : -15 K€
- La baisse des recettes de notre assurance statutaire : - 76 K€
- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement ( DGF ) : - 222 K€

Concernant ce dernier point, l'exercice 2016 enregistre pour la troisième année consécutive une baisse de sa Dotation Globale de Fonctionnement.

La dotation s'élève à 956 K€, en baisse de 222 K€ par rapport à 2015. Cette baisse trouve son origine pour 237 K€ au titre de la contribution de notre commune au redressement des comptes publics et pour 35,3 K€ au titre de l'effort de notre commune à la politique de

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01 DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
---

« péréquation verticale »<sup>5</sup> portée par le gouvernement. Elle est compensée par une progression de 51 K€ de la part de cette dotation versée au titre de l'augmentation de la population franchevilloise. Le manque à gagner cumulé issu de la contribution de Francheville au redressement des comptes publics depuis 2014 atteint 986 K€<sup>6</sup>.

La baisse des recettes est en partie compensée par une progression du produit fiscal, enregistrée à hauteur de 169 K€, dont 41,5 K€ issus de rôles supplémentaires, ainsi que par une progression des produits de services (activités culturelles et redevance d'occupation du domaine public notamment), pour 58 K€.

La diminution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, initiée en 2015, se poursuit sur 2016 à hauteur de 51 K€.

Cette baisse est portée dans une large mesure par le terme mis au versement de la subvention à la régie culturelle, pour 240 K€. Le financement de la nouvelle politique culturelle municipale génère 137 K€ de dépenses nouvelles au chapitre 011.

De même, les frais de personnel sont en retrait ( - 10,3 K€) pour la seconde année consécutive, malgré l'intégration du personnel de la régie culturelle pour 48,2 K€.

Les intérêts de la dette, en l'absence de nouveaux emprunts et compte tenu d'un niveau de taux toujours favorable, s'établissent à 189,6 K€. Le stock de dette est en retrait de 551,4 K€ au terme de l'exercice, correspondant au capital amorti au cours de l'exercice. Cette dette demeure exempte de produits toxiques, l'intégralité des produits souscrits s'inscrivant dans la catégorie A1 de la charte Gissler.

Le taux moyen de la dette s'élève à 2.68% au 31 décembre 2016, contre 2.76% un an auparavant.

Plus précisément, les caractéristiques de nos emprunts sont les suivantes :

Caractéristiques de la dette à taux fixe au :		31/12/2016
Son montant est de :		4 069 916 €
Son taux moyen s'élève à :		4,28%
Sa durée résiduelle moyenne est de :		10 ans et 4 mois
Sa durée de vie moyenne est de :		5 ans et 10 mois

La dette à taux fixe ne présente aucune opportunité de remboursement, en raison de trop fortes pénalités actuarielles.

Caractéristiques de la dette à taux variable au :		31/12/2016
Son montant est de :		2 483 165 €
Son taux moyen s'élève à :		0,06%
Sa durée résiduelle moyenne est de :		12 ans et 2 mois
Sa durée de vie moyenne est de :		6 ans et 11 mois

<sup>5</sup> La péréquation verticale se définit comme un mécanisme de redistribution de la richesses des communes effectué par le biais de dotation d'Etat (par opposition à la péréquation horizontale, où les collectivités alimentent par un prélèvement sur leurs ressources un fonds destiné à la redistribution de ressources aux collectivités les plus pauvres ).

<sup>6</sup> 2014 : - 92 843 €,

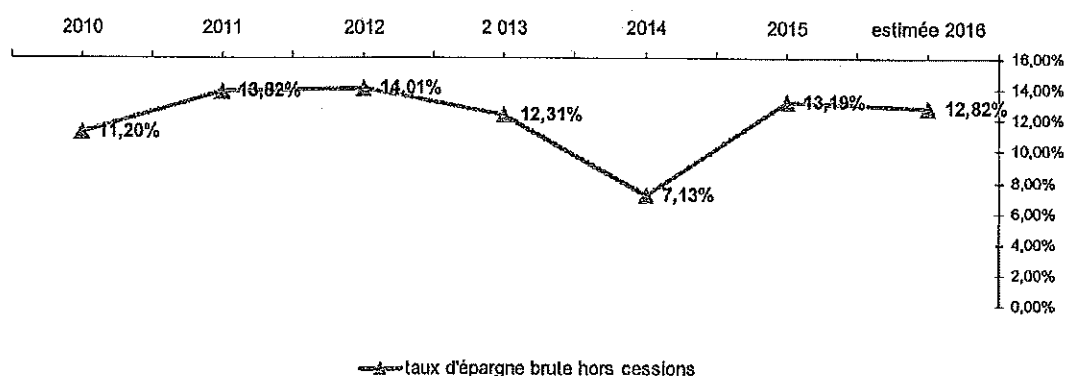
2015 : - (92 843 € + 235 094 €) ;

2016 : - (92 843 € + 235 094 € + 237 709€)

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--

Les marges des emprunts variables (de 0,03 % à 0,50 %) sont mieux positionnés que celles actuellement observées sur les marchés (de l'ordre de 0,75 % pour notre strate).

En définitive, l'épargne brute hors cessions dégagée sur 2016 est actuellement estimée à 1 679 K€, en diminution de 68 K€ et conduit à un taux d'épargne brute de 12,82% (ce taux est égal au rapport entre l'épargne brute et le niveau des recettes réelles de fonctionnement).



La capacité de financement de l'exercice 2016 s'établit à 1 907 K€, compte tenu des cessions (3 K€), de l'épargne brute (1 679 K€) et des recettes d'investissement (225 K€), principalement issues du Fonds de Compensation de la TVA (176,5 K€), de dotations d'investissements versées par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (23,2 K€) et de la Taxe Locale d'Equipement (21 K€).

Outre le remboursement du capital des emprunts (551 K€), 1 138 K€ sont dépensés au titre de l'équipement de la commune, dont 248,5 K€ sont imputables au programme pluriannuel d'investissement. Parmi les investissements réalisés au PPI, outre lesancements des opérations liées à l'installation d'un système de vidéo-protection (241 K€ engagés) et à la maîtrise d'œuvre du Parc Sportif (500 K€ prévus), figurent notamment :

- la réhabilitation du sol du COSEC (72 K€)
- le parcours de santé du fort du Bruissin (39 K€)
- divers travaux dans les cimetières ( 77 K€).

Le surplus de capacité de financement vient alimenter le fonds de roulement qui progresse de 217 K€ au terme de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

La commune de Francheville clôture l'exercice 2016 avec :

- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2017 et 2019 d'un montant de 6 894 K€, hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement estimé de 2 698 K€,
- un stock de dette de 6 553 K€, en diminution pour la cinquième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2017 à 449 € contre 1 022 € pour la moyenne de la strate<sup>7</sup>,
- une capacité de désendettement de 3 années et 11 mois du niveau de l'autofinancement <sup>8</sup>dégagé en 2016.

C'est au regard de cette situation financière saine que la commune a examiné les termes de la loi de finances pour 2017 pour construire son projet de budget 2017.

## 2/ Eléments issus de la loi de finances pour 2017 :

L'architecture générale de la loi de finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- **baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales. Cette Baisse est destinée à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics.
- **renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF
- **soutien de l'Etat à l'investissement local**. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

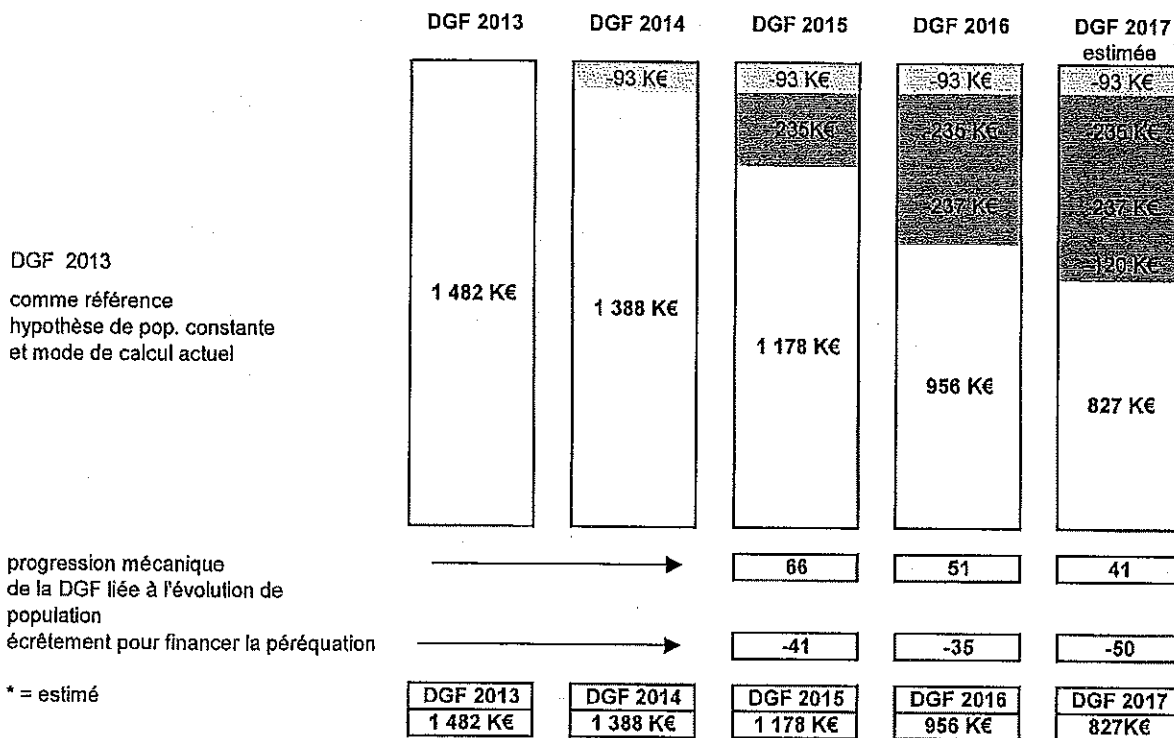
La conjonction des mécanismes de péréquation et de baisse des dotations affectent notablement les comptes de notre commune, qui n'a d'autre choix que de candidater aux dispositifs de soutien à l'investissement local.

📌 L'évolution de notre DGF illustre l'impact des dernières lois de finances, en ce qu'elle cumule, par son mode de détermination, les mesures de redressement des comptes publics et de péréquation entre collectivités :

<sup>7</sup> source : rapport de l'observatoire des finances locales (OFL) 2016, dernière données connues = 2015 pour commune de + de 10 000 habitants appartenant à une métropole.

<sup>8</sup> Epargne brute hors produits de cessions.

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01- DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--



Entre 2014 et 2016, la commune a contribué à hauteur de 986 K€ au redressement des comptes publics. Cette participation devrait atteindre 1 671 K€ au terme de l'exercice 2017.

Entre 2014 et 2016, la commune a financé la péréquation verticale à hauteur de 76 K€. Cette participation devrait atteindre 126 K€ au terme de l'exercice 2017.

L'effort de péréquation en faveur des communes défavorisées trouve également sa source au travers du Fonds de de Péréquation des ressources InterCommunes et communales (FPIC)

Sa montée en charge initialement prévue sur 5 ans, devait permettre au fonds d'atteindre 1,2 milliard d'euros (2% des recettes fiscales du bloc communal), financé à partir des recettes fiscales des communes et EPCI.)

La loi de finances pour 2017 repousse cet objectif en maintenant la contribution des communes à ce fonds à hauteur de 1 Md d'euros.

Le Prélèvement sur recettes pour alimenter ce fonds a évolué comme suite à Francheville :

Prélèvement sur recettes fiscales	2012	2013	2014	2015	2016
	13 390 €	37 151 €	64 374 €	89 040 €	121 546 €

La somme de ces prélèvements entre 2012 et 2016 s'élève à 295,5 K€.

Le prélèvement 2017 est estimé à 163,5 K€, en progression de 42 K€ malgré le maintien de l'enveloppe du FPIC. Cette estimation, calquée sur l'hypothèse de la Métropole de Lyon,

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

s'explique par la réduction de 40% du nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en 2017, la baisse du nombre de contributeurs de ce fonds et la nouvelle donne comptable liée aux fusions d'EPCI jouent défavorablement sur notre territoire.

En contrepartie des contributions sus-évoquées, le gouvernement a reconduit son action cible en faveur de l'investissement des communes.

✎ Dans ce cadre, les enveloppes du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et de l'enveloppe de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) progressent :

Une enveloppe de 1,2 milliard d'euros, en progression de 200 K€ par rapport à 2016, est mise à disposition des préfets de région pour attribuer aux communes et sur dossier une participation de l'Etat à leurs projets d'investissement.

Diverses composantes constituent cette enveloppe, dont la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dédiée aux grandes priorités d'investissement des communes et EPCI, dotée de 450 K€.

Les modalités d'attribution de ce fonds n'ont pas encore donné lieu à une circulaire préfectorale pour 2017.

L'enveloppe consacrée par l'Etat à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est également abondée cette année et atteint 1 milliard d'euros ( 815 K € en 2016).

Consciente de l'enjeu de financement de ses investissements par cette dotation, la commune déposera des dossiers sur les projets relatifs :

- à l'aire du Bruissin
- à la vidéo - protection
- au parc sportif ,
- aux sanitaires du Groupe Scolaire de Bel Air,
- aux aménagements des restaurants scolaires,
- aux protections collectives,
- à la rénovation –isolation du Cosec

Par ailleurs, et bien qu'en nette diminution par rapport aux coefficients de revalorisation de ces dernières années, les communes bénéficient d'une revalorisation forfaitaire de leurs bases fiscales.

✎ Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est ainsi fixé à 0,4 % (contre 1% en 2016), assurant une progression du produit fiscal dans la même proportion, hors évolution physique des biens taxés. Le produit fiscal supplémentaire ainsi généré devrait être de l'ordre de 32 K€ pour la commune en 2017.

Les évolutions futures de revalorisation forfaitaire des bases seront à l'avenir calquées sur l'inflation constatée et non sur l'inflation prévisionnelle.

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01- DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--



L'ensemble de ces mesures ont été appréciées pour établir le cadrage budgétaire de l'exercice 2017 présenté ci-dessous.

### **3/ Les orientations budgétaires pour 2017**

La municipalité construit son budget 2017 :

- sans augmenter la fiscalité,
- en réduisant de 1% du budget voté 2016 les dépenses d'achat et de charges externes (chapitre 011),
- en stabilisant les dépenses de personnel (chapitre 012) pour la troisième année consécutives à 7 472,8 K€,

A ce titre, la commune intégrera dans son budget 2 créations de postes (un poste de Responsable de la Communication et un poste de juriste spécialisé en Commande publique en CDD) pour un montant total de 67K€. L'impact de la suppression de 3 postes suite à des départs à la retraite et à des mutation sera de -97 K€. La mise en place du PPCR ( Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) sera intégrée à 48.000€. Enfin, la commune intégrera dans son budget l'augmentation du point d'indice de 0.6% à compter du 1er février 2017 à hauteur de 34 K€.

Une annexe présentant la structure des dépenses de personnel est annexée au présent document en page 12.

- en stabilisant les dépenses d'intervention et de subvention (chapitre 65),
- sans recourir à l'emprunt,
- sans inscrire de cession.

La commune autofinancera en 2017 la réalisation de ses nouveaux investissements :

(requalification du parc sportif, poursuite de l'aménagement de l'Aire du Bruissin, installation de vidéo-protection, investissement dans les écoles, cimetières),

Les dépenses d'investissement courant, hors Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI), sont fixées à 1 673 K€.

Le PPI est actualisé au vu des réalisations 2016. Les crédits PPI inscrits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 389 K€ . Le PPI est par ailleurs maintenu dans son enveloppe initiale de 7 550 K€ dans les conditions figurant en annexe 1, page 10.

Cette construction budgétaire prend en outre en compte l'impact financier des mesures nationales précédemment évoquées :

- progression plus modérée de nos recettes fiscales (+ 32 K€ hors évolution physique des bases)
- baisse de la DGF de l'ordre de 130 K€,
- baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) de 8% soit - 4 K€,

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01- DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--

- progression de notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 42 K€,
- diminution des allocations compensatrices (hors Taxe d'habitation) de 39 %, soit -6,2 K€.

La mise en œuvre de ces orientations permet d'estimer les grandes masses du BP 2017, tel qu'annexé en page 11

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de débattre de ces orientations et de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT RAPPORT À LA MAJORITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 02 FEVRIER 2017**

**MICHEL RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

**ANNEXE 1**  
**Programme Pluri-annuel d'investissement (PPI) 2017 – 2020**  
**Actualisé au 19.01.2017**

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		TOTAL PROGRAMME
	REALISE 2015	REPERSE 2016	REPERSE 2016	REPERSE 2016	TOTAL 2017	2018	2019	2020	2019	2020	2020	2020	
<b>Mandat 2017-2020 (en K€)</b>													
<b>Programme Pluri-annuel d'investissement (PPI)</b>	Requalification du Complexe sportif et des sites sportifs	35,5	90,1	90,1	569,9	2 065,0	2 506,6	1 065,0	5 132,1				
	Stationnement acquisitions foncières	191,5	0,0	0,0	80,0	120,0	220,0	0,0	611,5				
	Fort du Bruissin	8,0	67,5	67,5	0,0	0,0	0,0	0,0	75,9				
	Sécurité publique	110,0	10,1	10,1	241,7	212,3	0,0	0,0	580,0				
	Aménagement du quartier de Bel Air	8,5	3,5	3,5	149,5	65,0	185,0	550,0	961,5				
	Acquisition foncière en vue de la création d'un CTM	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0				
	Pour suites d'opérations (climètres et aire de loisir du bruissin)	54,0	77,0	77,0	342,0	0,0	0,0	0,0	479,0				
	Aménagement d'une crèche et extension des locaux périscolaires au Bourg (la Fontaine)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	50,0				
	<b>TOTAL CUMULE MANDAT</b>	<b>407,5</b>	<b>248,2</b>	<b>248,2</b>	<b>1 389,1</b>	<b>2 568,3</b>	<b>2 936,6</b>	<b>1 640,0</b>	<b>9 190,0</b>				
	<b>TOTAL CUMULE MANDAT ⇒ 2019</b>			<b>655,0</b>	<b>2 045,1</b>	<b>4 613,4</b>	<b>7 550,0</b>		<b>7 550,0</b>				

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

**ANNEXE 2**  
**ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017**  
**Actualisé au 19.01.2017**

Orientations budgétaires 2017 au 19/01/2017			
Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017	chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
011 charges à caractère général	2 759 500	013 atténuation de charges	42 000
012 charges de personnel	7 472 800	70 produits des services	1 100 000
014 atténuation de produits	301 810	73 impôts et taxes	9 270 000
022 dépenses imprévues	150 000	74 dotations et participations	2 035 000
042 opération d'ordre de transfert entre section	500 000	75 autres produits de gestion courante	9 000
65 autres charges de gestion courante	1 110 000	042 opération d'ordre de transfert	50 000
66 charges financières	180 000	77 recettes exceptionnelles	10 000
67 charges exceptionnelles	10 000	002 résultat reporté provisoire	2 405 000
sous total charges fonct avant virement	12 484 110	<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>14 921 000</b>
023 virement à la section d'investissement	2 436 890		
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 921 000</b>		

Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017	chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
20 immobilisations incorporelles		10 dotations fonds divers et réserves	195 000
204 subventions d'équipement versées		1068 affectation du résultat	562 000
21 immobilisations corporelles	2 623 985	13 subventions d'investissement	196 200
23 immobilisations en cours		204 subventions d'équipement reçues	0
opérations		16 emprunts	0
27 autres immobilisations financières		016 449 revolving	350 000
RAR dépenses	640 000	024 produits des cessions	0
16 emprunts	571 670	RAR recettes	150 000
16 449 revolving	350 000	021 virement de la section de fonctionnement	2 436 890
020 dépenses imprévues	117 135	040 opérations d'ordre de transfert entre section	500 000
001 déficit d'investissement reporté	237 300	041 opérations patrimoniales	
040 opérations d'ordre de transfert entre section	50 000	001 excédent d'investissement reporté	0
041 opérations patrimoniales			
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>4 390 090,00</b>	<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>4 390 090,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

### ANNEXE 3 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

A ce jour, la collectivité est composée de 185 postes permanents pourvus (7% de postes de catégorie A, 14% de catégorie B et 79% de catégorie C). Elle est également composée de 30 postes de contractuels (emplois non permanents art 3 ou remplaçants art 3-1) essentiellement occupés par des animateurs et agents assurant des compléments de temps partiels dans différents secteurs d'activités (22 postes), d'un emploi d'avenir, d'un apprenti, de 3 vacataires et de 3 postes de renforts estivaux.

#### 1/ Evolution des dépenses de personnel depuis 2013 et perspectives en 2017

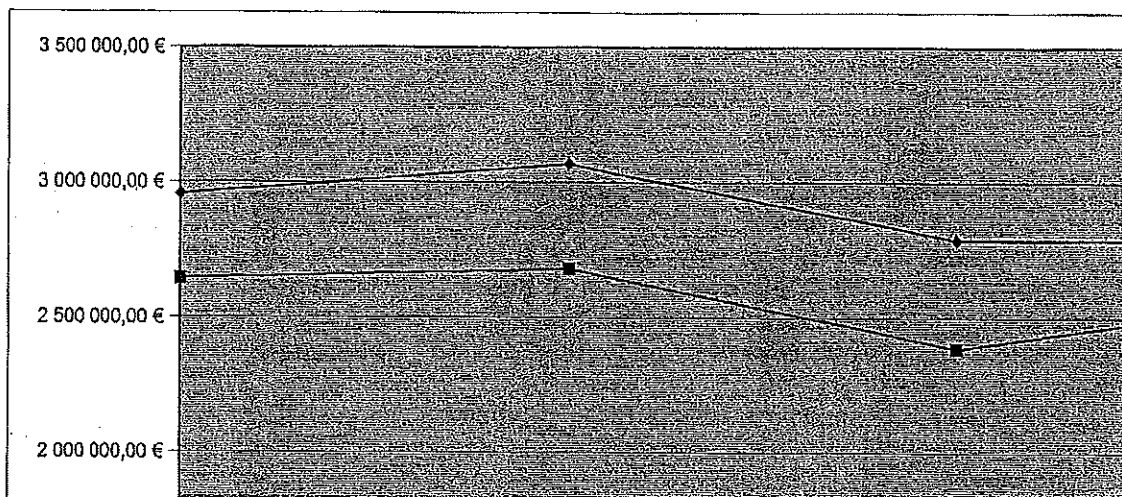
Un chapitre 012 en baisse entre 2015 et 2016 :

Le chapitre 012 s'est élevé à 7 332 K€ pour l'année 2016 soit un taux de réalisation de 98%. Le montant réalisé du chapitre 012 a légèrement baissé entre 2015 et 2016 de 10,5 K€ malgré plusieurs facteurs de dépenses :

- l'intégration du personnel de la régie culturelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- la mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations retraites
- la mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations)
- le glissement vieille technicité (GVT).

<u>DEPENSES 012 personnel</u>	<u>BP</u>	<u>CA</u>	<u>taux réalisation</u>
2013	7 127 500,00 €	7 059 465,05 €	99,05%
2014	7 472 800,00 €	7 466 617,87 €	99,92%
2015	7 472 800,00 €	7 343 030,09 €	98,26%
31/12/2016	7 472 800,00 €	7 332 368,24 €	98,11%

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

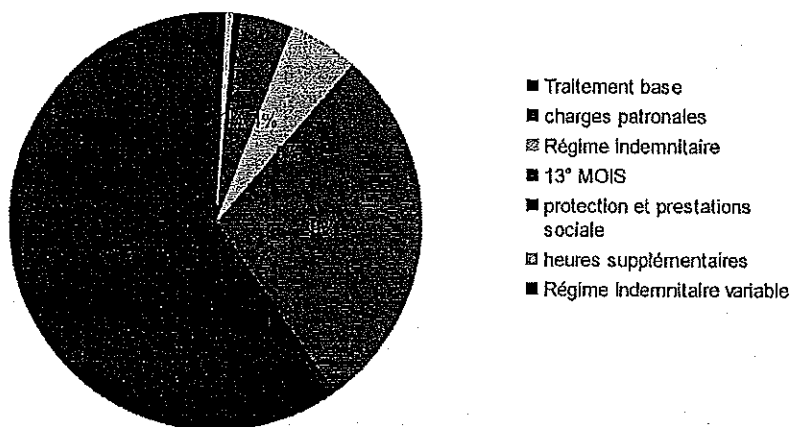


Des perspectives de stabilisation des dépenses en matière de charges de personnel en 2017 :

Concernant les rémunérations versées au titre du chapitre 012, elles ont été de 7 087K€, soit 96% du chapitre 012 : 70% sont versés au titre des rémunérations et des indemnités et 30% au titre des charges patronales.

La composition de la rémunération du personnel pour l'année 2016 était la suivante :

Répartition des rémunérations CA 2016



Le budget primitif 2017 prévoit un maintien, pour la 3<sup>ème</sup> année, des dépenses de personnel à 7 472 K€. Ce budget absorbe les différentes augmentations issues de réglementations nationales à savoir :

-l'augmentation du point d'indice de 0.6% à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 : 34.000€

-la poursuite de la mise en œuvre de l'accord PPCR ( Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) : revalorisation des agents de catégorie A et C et impact à année pleine des revalorisations des agents de catégorie B: 48.000€

- la mise en œuvre du RIFSEEP (...) permettant de valoriser les postes et les agents, de renforcer l'équité de traitement.

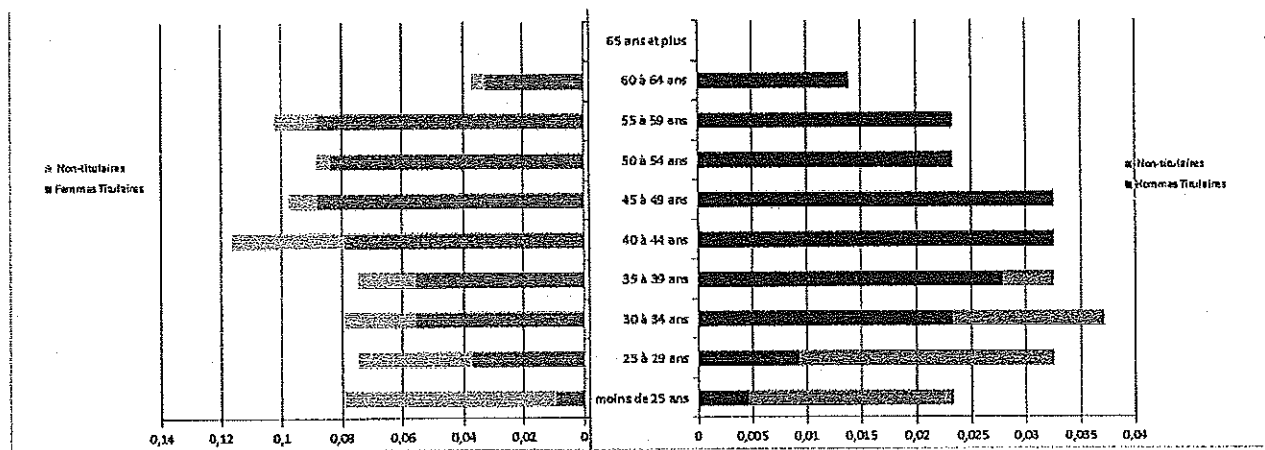
Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

## 2/ Evolution des emplois permanents depuis 2013 et perspectives en 2017

Le nombre d'emplois permanents de la Ville inscrits au tableau des effectifs de la Ville a évolué à la baisse depuis 2015, essentiellement pour les postes de catégories C.

	2013	2014	2015	2016	2017
Postes permanents de catégorie A	14	14	13	13	13
Postes permanents de catégorie B	27	27	29	31	26
Postes permanents de catégorie C	156	158	157	144	147
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>188</b>	<b>186</b>
TOTAL EN ETP pourvus	177,15	177,64	179,43	179,11	173,61

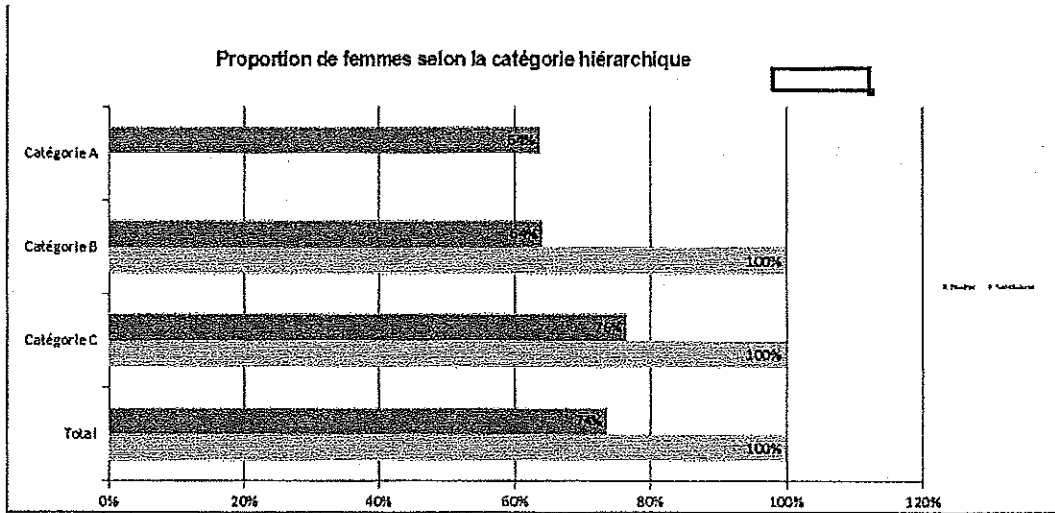
La pyramide des âges des agents de la Ville est la suivante (source : bilan social 2015) :



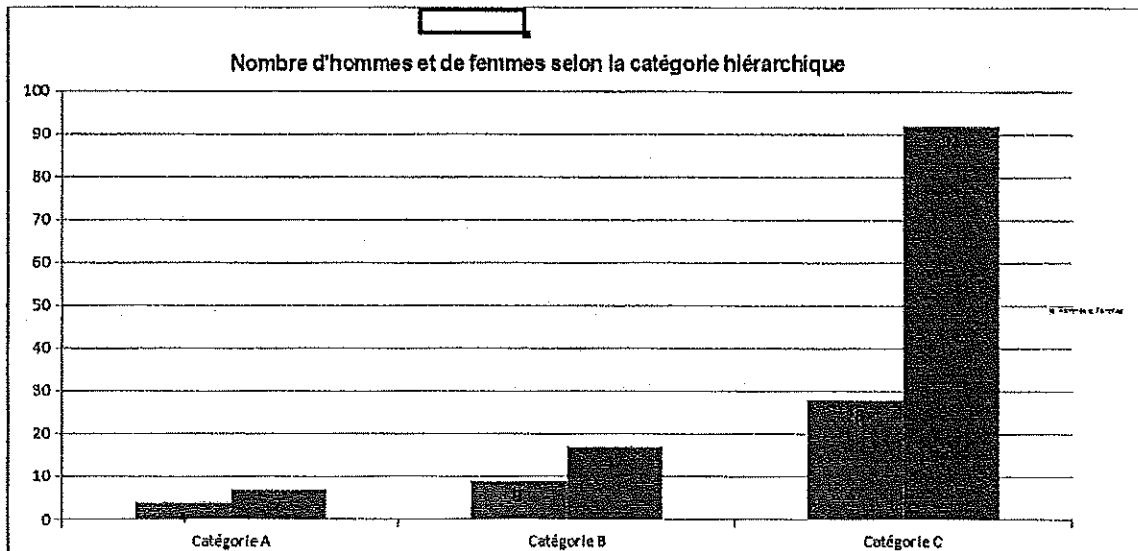
La structure du personnel communal fait apparaître une proportion plus importante de non titulaires chez les moins de 30 ans et une majorité d'agents titulaires chez les plus de 35 ans.

Depuis la loi du 04 août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités locales sont des acteurs clés dans la politique visant à atteindre l'égalité entre hommes et femmes. Dans sa structuration, Francheville est composée à 74% d'agents féminins : elles représentent 64% des agents de catégorie A et B et 76% des agents de catégorie C.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017



La répartition hommes/femmes par catégorie est la suivante (source : bilan social 2015) :



Accusé de réception en préfecture  
 069-216900894-20170202-Delib2017-02-01-  
 DE  
 Date de télétransmission : 13/02/2017  
 Date de réception préfecture : 13/02/2017



### **3/Durée effective du travail des agents municipaux :**

Suite à la délibération du 19 décembre 2001 portant adoption des 35h, ainsi que du dispositif d'aménagement du temps de travail appliqué à compter du 1er janvier 2011, le régime de temps de travail au sein de la collectivité correspond aux 1607 heures annuelles. L'ensemble des agents disposent de 25 jours de congés légaux ainsi que de RTT en fonction du cycle de travail de chacun.

Il est prévu, suite au contrôle de la Chambre régionale des Comptes ( 2015) pour l'année 2017 de transposer le dispositif de congés d'heures en jours et de mettre en place un système de gestion automatisée des congés des agents qui sera opérationnel au 06 mars 2017 pour l'ensemble des agents hors ceux annualisés dans un premier temps.

### **4/ Les projets principaux en Ressources Humaines pour l'année 2017 :**

Le budget proposé pour la masse salariale se situe dans la lignée de celui proposé en 2016 sachant qu'au regard du compte administratif 2016, le budget 2017 permettra à la collectivité de prendre en charge les évolutions nationales ainsi que la création du poste de responsable de la communication.

L'année 2017 sera marquée par ailleurs par la poursuite de la démarche d'évolution du régime indemnitaire vers le RIFSEEP. Cette démarche se fera à budget constant.

Une grande vigilance sur l'absentéisme comme sur les remplacements devra par ailleurs être observée afin de conserver les marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité de Service public
- de répondre à des besoins spécifiques en assurant la continuité du service (saisonnalité, pics d'activités...)

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien être au travail et de prévention des risques. En effet, la collectivité poursuit pour l'année 2017 le déploiement de démarches visant à réduire l'absentéisme en maladie ordinaire et le coût occasionné sur le chapitre 012 (4% des dépenses de personnel en 2016) : la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques, l'accompagnement de certains services par des diagnostics et audits extérieurs, la formation des encadrants et enfin une nécessaire prise en compte plus importante de l'absentéisme des agents sur leurs régimes indemnitaires.

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Del1b2017-02-01- DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 02 février 2017**

**Compte-rendu affiché le : 09 février 2017**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2017**

**Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Michel RANTONNET, Maire**

**Secrétaire Elu : Olivier LAVERLOCHERE**

**Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT,  
M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M GOTTELAND, Mme QUIBLIER,  
M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, Mme REY,  
M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme SANTOS-MALSCH, M ROUX,  
Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme RODAMEL,  
M TREMBLEAU, Mme POULARD, M GUILLON, Mme ELLENBERGER,  
Mme DUMONT, Mme FAÏ, Mme JAMBON, M RIVIER**

**Membres représentés : Mme BARBET, Mme SALEMBIER-MICHEL,  
Mme JAUFFRET, M LAMBERT, Mr GUIBERT**

**Membre absent : M KRETZSCHMAR**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017, OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENT DE L'OPÉRATION RELATIVE AU PARC SPORTIF**

**Nombre de présents : 27**

**Nombre de pouvoir : 5**

**Nombre de votants : 32**

**Nombre de pour : 32**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20170202-Delib2017-02-02-  
DE  
Date de télétransmission : 13/02/2017  
Date de réception préfecture : 13/02/2017

**BUDGET PRIMITIF 2017, OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENT DE L'OPÉRATION RELATIVE AU PARC  
SPORTIF**

Délibération n°2017-02-02

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

L'ordonnateur doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Conformément à l'article L.1612-1, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016, par délibération 2016-12-02, vous avez bien voulu autoriser l'ouverture anticipée des crédits aux chapitres 20, 204 et 21.

Compte tenu du vote du BP 2017 le 16 mars prochain et de l'avancée du marché de Maîtrise d'Oeuvre du parc sportif, je vous propose, afin de ne pas bloquer les dépenses d'investissements de la commune, d'également recourir à cette procédure d'ouverture anticipée des crédits concernant l'opération de requalification du parc sportif, dans les conditions suivantes :

Opération	montants ouverts ¼ des crédits du BP 2016
987 - Requalification du parc sportif	55 000€

- Vu l'avis des membres de la Commission Finances et Commande Publique du 26 janvier 2017 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE à ouvrir les crédits selon l'imputation comptable et les montants sus-  
exposés À L'UNANIMITÉ.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 02 FEVRIER 2017**



**MICHEL RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170202-Delib2017-02-02- DE Date de télétransmission : 13/02/2017 Date de réception préfecture : 13/02/2017
--